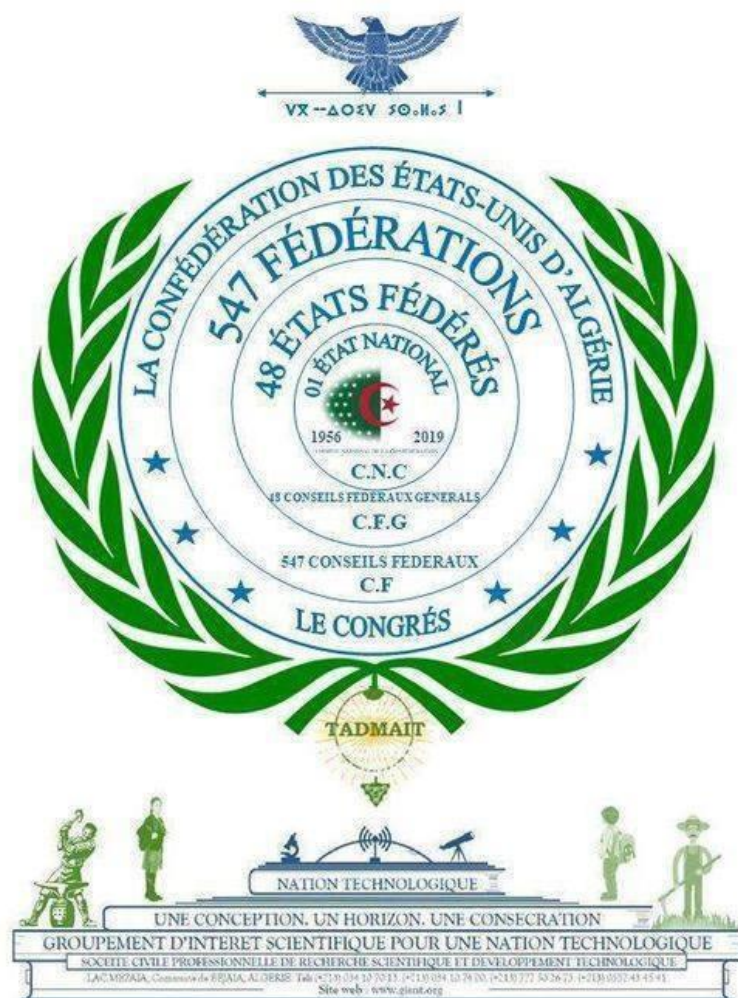


LA LIGUE DES ÉTATS-UNIS D'ALGÉRIE



Les documents fondateurs du Congrès de la Confédération des États-Unis d'Algérie.

BEJAIA 2020

Préambule :

L'Algérie vit un moment décisif de son histoire en tant que peuple libre et nation souveraine.

En date du 20 Mars 2019, un mois après le début du mouvement de contestation populaire, s'est tenu à Bejaia le congrès de la confédération des États-Unis d'Algérie. L'Objectif étant de construire des assises solides pour un état en mesure de répondre aux aspirations nobles de notre peuple.

La phase préliminaire du congrès a permis de dégager une structure de travail en 5 Ateliers :

- 1- La constitution confédérale
- 2- L'aménagement territorial de la confédération.
- 3- Le système économique de la confédération.
- 4- Le système scientifique de la confédération.
- 5- Le système international de la confédération.

La phase opérationnelle a permis de :

- 1- Stabiliser les concepts de base.
- 2- Elaborer un plan de réalisation.
- 3- Dégager les institutions provisoires de la confédération.

Le congrès fut levé le 1 juin 2019. Les congressistes ont élaboré un Avant-projet, un programme de réalisation - une feuille de route - et afin d'assurer l'élargissement des assises du congrès à tous les pans de la société, le principe d'une conférence permanente a été retenu.

CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION DES ÉTATS-UNIS D'ALGÉRIE.

AVANT-PROJET.

Le Congrès des États-Unis d'Algérie œuvre depuis mars 2019 dans sa phase préliminaire, à travers la mise en place d'un dispositif technologique, mis au point par une équipe pluridisciplinaire¹. Ce congrès a pour objectif la mobilisation à l'échelle nationale et internationale de l'ensemble des forces vives de la nation, autour de 5 ateliers, en vue de concevoir et mettre en place le programme de la confédération, via une ligue destinée à la fédération de l'ensemble des municipalités algériennes, avec un nouveau processus de gouvernance basé sur des assemblées tirant pouvoir et décisions directement du peuple. **La Ligue des États-Unis d'Algérie** est l'organisation pilote créée à cet effet.

Les 5 ateliers de la confédération des États-Unis d'Algérie :

Atelier N°1 : La constitution confédérale.

L'étendue continentale du territoire de l'Algérie, la diversité de ses reliefs et cultures, ainsi que la nature fière et libre de notre peuple et sa profonde volonté de changement du régime de gouvernance, auxquels s'ajoutent le défi sécuritaire que nous imposent les transformations géostratégiques à nos frontières et les risques de divisions internes. Situation complexe qui appelle une réponse précise et pratique, à la hauteur des aspirations de notre peuple. Seules, les avancées considérables des sciences et technologies, qui s'appuient sur un substrat historique, nous permettent aujourd'hui de réaliser avec certitude le rêve des peuples libres : "**Le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple**".

C'est dans cette logique que le régime confédéral constitue l'option incontournable en mesure de garantir l'union et l'évolution de ce grand ensemble. Celui-ci basé sur la démocratie directe, garantira l'expression et la manifestation effective de la volonté du peuple et de son génie, et mettra fin à toute velléité de concentration des pouvoirs. A cet effet, **une constitution confédérale** qui déterminera en premier lieu, la loi fondamentale sur laquelle reposera **l'alliance perpétuelle** des 48 fédérations des États-Unis d'Algérie, en second lieu, la **loi fédérale** régissant chaque fédération, et en dernier lieu, la **loi municipale** régissant chaque commune de toutes fédérations. Ce sont là les 3 niveaux législatifs auxquels s'attelleront les participants au premier atelier.

Atelier N°2 : L'aménagement territorial de la confédération.

L'aménagement territorial extraverti de notre pays, constitue la lésion majeure à laquelle il faut remédier immédiatement. L'occupation déséquilibrée du territoire, avec une très forte concentration au nord et un quasi abandon du sud, provoquant ainsi, une situation conflictuelle et un avenir incertain au nord, et attise les convoitises des grandes puissances internationales par rapport aux richesses des territoires du sud, exposant ainsi le pays à d'éminents risques de sécessions. C'est une situation critique qui réclame une réponse immédiate. A cet effet, une réaffirmation de la souveraineté du peuple sur l'ensemble de son territoire devient un impératif salutaire et un acte fondateur d'une ère nouvelle.

C'est dans cette perspective qu'un mouvement global et profond de l'ensemble des forces institutionnelles vers le centre du territoire, duquel émergera une nouvelle configuration institutionnelle en mesure de faire face au défi de notre époque, constitue une action stratégique majeure. Il s'agit d'opérer une réorganisation structurelle de l'ossature de l'état, d'une forme statique et pyramidale à une forme dynamique et horizontale. L'installation de la capitale de la confédération sur le **plateau de TADMAIT**², le centre de gravité de son territoire, est le choix idéal en raison de sa position géostratégique importante à plusieurs égards.

¹ Le **SPACE-SORTIUM**, un **parlement grandeur nature** en ligne : www.gisnt.org

² Le plateau de **TADMAIT** se situe au sud du pays, entre **GHARDAIA**, **ADRAR** et **TAMANRASSET**

Atelier N°3 : Le système économique de la confédération.

Pays riche, peuple pauvre. Un paradoxe insensé. La richesse des nations, avant qu'elle ne soit le volume de ses réserves de change, elle est la cohésion de son peuple, c'est une question d'interdépendance de ses membres. **Le vivre ensemble** ne peut se réaliser dans la paix sans une vision partagée du monde, et qui mieux que la science pour en donner l'étalon universel. Il est aujourd'hui inadmissible de confier la régulation économique à une main invisible³, au moment où la science peut rendre visible ce qui ne l'est pas à l'œil nu. La création et le développement d'un nouveau système économique, sur la base d'une authentique philosophie en harmonie avec les valeurs et réalités de notre nation est primordiale.

La nouvelle dynamique, qui sera impulsée par le nouveau plan d'aménagement du territoire de la confédération, va créer de nouvelles opportunités d'investissements et de création de richesses. Cela absorbera immédiatement la crise économique dont souffre le pays en ce moment, et le mettra à l'abri d'un tel fléau pour l'éternité. L'émergence de pôles économiques de portée mondiale autour du **plateau de TADMAIT**, et le développement de connexions avec les pôles existants à travers l'ensemble des territoires de la confédération, permettront de créer un circuit économique intégré garant de l'autosuffisance sur tous les plans.

Atelier N°4 : Le système scientifique de la confédération.

La cohésion d'un peuple traduit son degré de maîtrise de l'art de la mesure en toute chose, et la justesse de son comportement en toute circonstance. C'est un état de conscience permanent de sa position dans le monde et des défis qui lui sont propres. L'humanité est composée de nations, les nations sont forgées par des peuples, et les peuples habitent des territoires. Chaque territoire a une histoire, toute histoire donne lieu à une mémoire et chaque mémoire forme un univers. C'est dans ce **multivers** qu'il faudra désormais chercher l'**universel**, valeur nécessaire à tout acte de mesure. Puisqu'à chaque univers correspond une réalité, toute réalité implique une nécessité, et la nécessité détermine une attitude, un état d'esprit.

Le **suffrage universel** n'est qu'une solution provisoire. Les avancées considérables de la physique, la biologie et les mathématiques devraient, en principe, nous permettre de concevoir un meilleur mode d'expression **du génie des peuples**, sans sacrifier celui des individus⁴. On ne peut prétendre à la **civilisation** tant que **la loi du plus fort** trouve encore un moyen d'expression aussi puissant que **le principe de la majorité**. Au moment où la science nous apprend que c'est par **singularité** que l'évolution procède, il devient nécessaire de revoir notre perception de l'avenir de l'humanité et de reconsidérer la place de la science, celle-ci avant qu'elle ne soit un métier réservé à une élite, elle est une **institution sociale**.

Atelier N°5 : Le système international de la confédération.

L'Afrique du nord, terre de la nation ancestrale. Ceci, appelle à une vision fusionnelle de l'ensemble qui la constitue et devrait, de ce fait, nous engager dans un processus d'intégration salutaire qui garantira la prospérité de la nation entière et nous permettra d'acquérir les attributs de puissance à l'échelle planétaire. Notre peuple est grand, il lui convient un projet à sa taille. Il s'agit de construire les États-Unis d'Algérie dans un premier temps, puis les **États-Unis d'Afrique du Nord** à l'avenir. Une nécessité vitale et une évolution naturelle de notre glorieuse révolution. De **RIO DE ORO** à l'oasis de **SIWA** le même sang nous uni, de **GOURAYA** à l'**AHAGAR** le même destin nous relie.

L'avenir de l'humanité est du ressort des anciens peuples, de très anciens peuples. L'ancienneté rime avec sagesse, la sagesse est synonyme de justesse, la justesse est une affaire de mesure, et la mesure est un art. A cet effet, il devient nécessaire d'engager **une alliance** avec les peuples qui partagent avec nous l'attachement à la terre, l'amour de la liberté et l'aspiration à la paix, dans la perspective de développer ensemble **un système international** meilleur à côté du système actuel qui semble avoir trouvé, dans le marché et la guerre, la philosophie et l'art essentiels à son renouvellement, au risque de mettre en péril la vie sur la terre entière. Il ne s'agit pas de donner la réplique au système actuel, mais plutôt, **un étalon**.

³ Le Marché via le mécanisme de l'offre et de la demande.

⁴ Dans ce sens la question de la gouvernance relève exclusivement du domaine de la science, puisqu'il est question de mesure, d'ingénierie.

À nos Frères de l'Algérie entière.

HOMMES LIBRES.

**Rejoignez-nous à la ligue des États-Unis d'Algérie.
Ensemble pour une ALGÉRIE Unie, Souveraine et Prospère.**

Il s'agit de la consécration d'un acquis essentiel, la réaffirmation de la souveraineté de notre peuple sur son territoire.

BEJAIA, le 10 Mai 2019.

La ligue des États-Unis d'Algérie.

Amirouche LAMRANI / Secrétariat General.



L'Art de la Mesure

La Confédération des Etats-Unis d'Algérie

CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION DES ÉTATS-UNIS D'ALGÉRIE.

COMPTE-RENDU N°1

Introduction

Après deux mois de concertation, il est nécessaire de stabiliser l'architecture de la confédération, d'arrêter la définition des **concepts de base** et de mettre sur pieds des **institutions provisoires** qui assureront la conduite de la transition de la république à la confédération, dans l'ordre, la paix et la sérénité. À ce stade, il est convenu ce qui suit :

I - Les deux niveaux de réalisation de la confédération

La confédération des États-Unis d'Algérie sera dirigée par un **gouvernement confédéral** et un **Congrès**. Le Congrès sera constitué d'un **conseil confédéral** et d'un **conseil de sages**. La confédération est la combinaison des trois pouvoirs : législatif, juridique et exécutif. Il s'agit de former la confédération sur une base géographique et administrative afin d'éviter l'épine ethnique⁵ et bâtir sur une base historique et géographique plus solide. Pour cela les wilayas seront promues au rang d'**états fédéraux**, les Daïras au rang de **fédérations** et les assemblées populaires communales en **assemblées municipales fédérales**. Cette nouvelle architecture donnera les pleins pouvoirs au peuple sur l'ensemble des institutions et à tous les niveaux de la confédération.

a- Le niveau confédéral

L'institutionnalisation de la confédération au niveau national se réalisera en trois phases :

- **Phase pilote** : Réalisation de trois modèles de fédérations au niveau du Tell, haut plateaux et grand sud.
- **Seconde phase** : Généralisation du modèle sur l'ensemble du territoire.
- **Troisième phase** : Synchronisation et mise en marche de la confédération.

b- Le niveau fédéral

L'institutionnalisation des fédérations au niveau de chaque wilaya se réalisera en trois phases :

- **Phase 1** : Formation des Conseils Fédéraux en remplacement des Daïras.
- **Phase 2** : Installation des Assemblées Fédérales en remplacement des APW(s).
- **Phase 3** : Installation des Assemblées Municipales Fédérales en remplacement des APC(s).

II - Les trois échelons de la fédération

a- L'échelon municipal

L'expérience démocratique de notre pays nous amène à tirer des conclusions et des enseignements. L'implication des municipalités de base, les communes dans les affaires politiques perturbent inutilement le bon déroulement de la gestion des affaires courantes des collectivités. La **dépolitisation** de la logique de fonctionnement de celles-ci permettra une meilleure gestion des affaires publiques. A cet effet, une redéfinition des missions et du fonctionnement des communes est nécessaire, celles-ci seront sous le contrôle direct des populations via des assemblées municipales fédérales et soumises à l'obligation de résultats.

⁵ Il n'est nullement question de faire appel au marqueur ethnique.

b- L'échelon fédéral

De la famille à la tribu⁶, de la tribu à la fédération, puis de la confédération de tribus à la nation. L'histoire plusieurs fois millénaire ayant conduit à la formation du peuple algérien et la nature tribale de son organisation constituent à la fois une force et une faiblesse. Une force ayant permis à notre peuple souplesse et mobilité, faiblesse car l'organisation tribale confinée dans son territoire empêche l'émergence d'un état national fort et puissant, à la hauteur des menaces qui le guettent et des défis géographiques auxquels il doit faire face. L'émergence d'**états fédéraux**, renforcera les fondations de l'état national, et permettra à notre peuple d'accéder au statut de souverain nié par le régime de tutorat des wilayas.

L'institutionnalisation de l'échelon fédéral comme prolongement naturel de l'organisation tribale, commence par **l'installation d'un conseil fédéral** en remplacement de la Daïra. Cela permettra à notre peuple de tirer avantage de cette nouvelle organisation et d'amorcer la formation d'une structure de **gouvernance plus sophistiquée** à l'échelle wilayale par la constitution d'un **état fédéral** porté par l'ensemble des conseils fédéraux. Le conseil fédéral devient l'institution législative de base, et l'ensemble des conseils fédéraux formeront **l'assemblée fédérale générale**. De ce fait, les **conseils fédéraux** sont la source première de la souveraineté du peuple sur son territoire, et les Assemblées municipales fédérales, des instances exécutives.

c- L'échelon national

Tenant compte de l'aménagement actuel du territoire ayant conduit à la formation d'une identité par rapport aux circonscriptions administratives en vigueur, notamment les **48 wilayas**, qui disposent d'infrastructures et d'institutions plus ou moins autonomes, auxquelles il suffirait juste d'implémenter des instances aux prérogatives plus élargies pour obtenir un nouveau régime par la création d'un état confédéral national. L'état confédéral national instituera un nouveau rapport entre les 48 circonscriptions qui deviendront à leurs tours des **états fédéraux**. Un rapport basé sur une coopération active dans tous les domaines qui permettra un rapide rattrapage des déséquilibres causés par l'ancien système.

La formation d'un état national, digne héritier du patrimoine de notre glorieuse guerre d'indépendance : **Un Territoire, un Peuple, une Armée, un Hymne et un Drapeau**, sont les cinq éléments indivisibles qui scelleront l'union perpétuelle des **48 états fédéraux**. A cet effet, une répartition judicieuse des prérogatives entre l'échelon national et l'échelon fédéral permettra au premier de se concentrer sur sa mission principale, et au deuxième d'assurer judicieusement et utilement les siennes. L'échelon fédéral aura pour mission la garantie de la souveraineté du peuple à travers ses conseils fédéraux et la gestion des affaires courantes des collectivités et l'échelon national assurera le rôle de régulateur sur l'ensemble du territoire algérien ainsi que la représentation internationale.

III - Les institutions provisoires de la confédération

Dans la perspective de donner une assise juridique et légale au programme de la confédération des **États-Unis d'Algérie**, à même de garantir transparence, traçabilité et efficacité, le **Consortium** constitue la forme juridique la plus adaptée. Celui-ci permettra d'intégrer particuliers, entreprises, associations, et collectivités locales, sur une **base contractuelle** et avec une démarche **collaborative** et **sociétale** loin de toutes formes de tractations politiques et idéologiques, source d'inutiles discordes et divisions. Il s'agit d'un programme visant à rétablir la souveraineté du peuple sur son territoire, et non d'un programme politique visant à prendre le pouvoir.

⁶ La tribu représente l'unité sociopolitique naturelle de notre peuple, constituant ainsi un précieux capital et un catalyseur à valoriser plutôt qu'un frein à son développement. Son absence dans les villes n'est en aucun cas un signe de sa disparition. Notre objectif est d'assurer une articulation judicieuse entre authenticité et modernité en matière d'organisation civile. Si l'on devait comparer l'organisation sociale algérienne à un arbre, les tribus en constitueraient les racines, tandis que les branches symboliseraient la communauté de citoyens. Il a signalé - pour ceux qui douteront de la pertinence de la référence à la notion de tribus- que celles-ci, les tribus, sont au cœur de la théorie de la mesure, qui est une branche des mathématiques qui permet de mesurer des ensembles abstraits. Les tribus sont utilisées pour définir quels ensembles sont mesurables, c'est-à-dire ceux auxquels nous pouvons attribuer une mesure de manière cohérente.

Le **Consortium Algérie Nation Technologique** est le nom donné à l'organisation exécutive qui mènera le processus de transition sur le plan technique.

La référence à la technologie n'est nullement un parti pris en faveur des thèses du tout technologique mais plutôt une rupture avec les conceptions idéologiques de l'existence humaine, afin de tirer le meilleur des avancées de la science et de la technologie au service de l'**humain, l'ultime réfèrent**. Il est aujourd'hui inadmissible de confier l'avenir des peuples aux urnes, procédé aléatoire et arbitraire, au moment où la science met à notre disposition un moyen plus sûr. En effet, les avancées considérables des sciences et technologies nous permettent aujourd'hui de concevoir **un meilleur mode d'expression du génie des peuples** sans sacrifier celui des individus, pierre angulaire de toute société humaine émancipée. Le Consortium sera dirigé par trois instances :

a- Le Conseil Economique

Le déploiement des activités économiques vers le sud du pays va créer de nouvelles opportunités d'investissement et de création de richesses, qui absorberont immédiatement la crise économique dont souffre le pays actuellement. A cet effet, la formation d'un conseil économique, le plus élargi, permettra à l'ensemble des acteurs économiques et compétences nationales de participer à l'élaboration des programmes, d'en bénéficier équitablement, et de poser les fondements du nouveau système économique de la confédération en associant en amont le génie algérien et sa créativité. Un système basé sur une authentique philosophie en harmonie avec les valeurs et réalités de notre nation.

b- Le Conseil Scientifique

La science, lumière des peuples. La formation d'un conseil scientifique dotera le programme de la confédération d'une instance vitale, étant donné que la confédération est une projection sur l'avenir, que seule la science peut en saisir avec certitude les tenants et les aboutissants. Celle-ci a été longtemps mise à l'écart dans le processus de prise de décisions dans notre pays et qui a fini par disparaître complètement de l'échelle des valeurs de notre société. L'intégration de la science au cœur de notre société constitue l'acte majeur qui garantira l'aboutissement du programme de la confédération dans la sérénité, l'ordre et la paix. C'est la mission principale du conseil scientifique.

c- Le Conseil de la Nation Technologique

Loin de nous l'idée de mobiliser la totalité du peuple algérien sur ce programme, néanmoins nous avons la certitude qu'un nombre considérable de nos compatriotes partagent avec nous cette vision, à cet effet nous sommes résolus à aller jusqu'au bout du programme. Le conseil de la nation technologique, dans ce sens, sera le conseil de ceux qui nous accompagneront dans cette direction, ceux avec qui nous formerons une communauté pilote, destinée à pérenniser le rêve qui nous anime, la souveraineté de la raison sur nos territoires, tous nos territoires. Le Conseil de la Nation Technologique sera composé des deux conseils précédents - Conseil économique et conseil scientifique - et il sera également élargi aux sages. Il est l'instance de direction du Consortium.

Conclusion

Cela fait deux mois que le congrès de la confédération des États-Unis d'Algérie, chemine sur la voie de la consécration de la volonté profonde de notre peuple et de ses aspirations pour un changement de régime de gouvernance. Le régime républicain pyramidal et statique étouffe notre peuple, contrairement au régime confédéral **sphérique** et **dynamique**. Pour nous, scientifiques, le choix pour le régime confédéral est sans appel, car tout dans l'univers répond à la logique du cycle et du mouvement. L'évolution de notre nation ne peut être à la marge de l'histoire. Le temps des débats inutiles est révolu, la roue de l'histoire a tourné, place à l'édification des institutions. À nos frères de l'Algérie entière, auxquels est adressé ce compte-rendu, rejoignez-nous à la **Ligue des États-Unis d'Algérie**, pour bâtir ensemble les institutions de l'union, de la paix et de la prospérité, car nul autre ne le fera à notre place.

Béjaia 1 Juin 2019

La ligue des États-Unis d'Algérie. Amirouche LAMRANI / Secrétariat Général.